

## Rapport de la Secrétaire générale

### Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport de la Secrétaire générale.

### Introduction

1. Le présent rapport décrit les travaux du Secrétariat entre le 1<sup>e</sup> juin 2023 et le 29 février 2024. Il donne une vue d'ensemble des activités menées à bien par le Secrétariat durant cette période et en expose quelques éléments saillants.
2. La Secrétaire générale fait part de sa détermination à intensifier les activités du Secrétariat afin d'exécuter efficacement le mandat qui lui a été confié conformément à l'Article 8 de la Convention, et à appliquer les instructions qui lui sont données par la Conférence des Parties contractantes et le Comité permanent. Le rapport de la Secrétaire générale sur les travaux du Secrétariat s'articule autour des axes de travail énoncés ci-après pour soutenir les Parties dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention :
  - Garantir une excellence opérationnelle dans le soutien aux Parties contractantes ;
  - Accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle central des zones humides dans les processus mondiaux ;
  - Collaborer pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et d'autres objectifs mondiaux, et renforcer le multilatéralisme ; et
  - Mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la Convention.

### Garantir une excellence opérationnelle dans le soutien aux Parties contractantes

3. L'exécution du rôle principal du Secrétariat, à savoir servir les Parties contractantes, demeure une priorité et comprend l'organisation des réunions des organes directeurs et subsidiaires ainsi que la mise en œuvre des décisions et instructions des Parties contractantes. Ce domaine de travail a été classé en tête des priorités dans le plan de travail triennal approuvé par le Comité permanent à sa 62<sup>e</sup> Réunion (SC62), ainsi que dans le Plan annuel pour 2024 qui sera présenté pour examen à la SC63 sous la référence SC63 Doc.14.
4. L'une des fonctions essentielles du Secrétariat consiste à organiser les réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention, notamment celles de la Conférence des Parties contractantes (COP), du Comité permanent et du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST). Au cours de cette période, le Secrétariat a pris des dispositions sur le plan logistique, préparé des documents de réunions et organisé les 62<sup>e</sup> et 63<sup>e</sup> Réunions du Comité permanent ainsi que la 26<sup>e</sup> réunion du GEST.

5. La SC62 a enregistré une participation importante avec au total 147 participants représentant 45 Parties contractantes, 21 organisations au statut d'observateur ainsi que jusqu'à 130 participants supplémentaires par jour en distanciel. L'utilisation d'une salle d'écoute, équipée de façon à permettre une participation hybride, a joué un rôle clé pour fluidifier les interventions des organisations au statut d'observateur, créant un environnement à la fois inclusif et interactif. Les résultats positifs de l'enquête menée à la suite de cette réunion reflètent l'engagement ferme des Parties participantes.
6. Le Secrétariat a organisé la 26<sup>e</sup> réunion du GEST du 5 au 9 février 2024. Au total, 45 participants ont assisté à la réunion, dont 16 membres du Groupe d'experts, six Correspondants nationaux du GEST, neuf organisations au statut d'observateur auprès du GEST ainsi que trois représentants des Organisations internationales partenaires (OIP). Le Secrétariat a facilité la participation virtuelle aux séances plénières ainsi qu'aux ateliers de la réunion qui ont ainsi pu réunir 52 participants à distance.
7. Le Secrétariat a entamé les préparatifs de la 63<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, prévue du 3 au 7 juin 2024, y compris la préparation des documents de la réunion et l'organisation logistique. S'appuyant sur les commentaires transmis par les Parties ainsi que sur son expérience, le Secrétariat a apporté des améliorations en vue de la réunion, y compris l'uniformisation et l'amélioration des plaques nominatives avec le logo de la Convention, ainsi que la distribution d'une « Carte Explore » aux participants afin qu'ils puissent se déplacer librement autour de Gland et Nyon. Pour en savoir plus sur ces dispositions, vous pouvez consulter le document « Informations pour les participants »<sup>1</sup>, disponible sur la page de la 63<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent<sup>2</sup>.
8. Le Secrétariat continue d'appuyer les travaux des groupes de travail et des sous-groupes établis par le Comité permanent, dont le Groupe de travail sur la gestion, le Groupe de travail sur le plan stratégique, le Sous-groupe sur les finances, le Groupe de surveillance des activités de CESP (Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation), le Groupe de travail sur le renforcement institutionnel ainsi que le Groupe de travail sur la jeunesse. À l'occasion de la 62<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, il a aidé les Parties à établir le Sous-groupe sur la COP15 ainsi que le Comité consultatif indépendant du label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar.
9. En marge de la 62<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent en septembre 2023, la Secrétaire générale a rencontré le Président du Groupe de travail sur la jeunesse ainsi que plusieurs autres membres du Groupe pour échanger sur la mise en œuvre de la Résolution XIV.12, *Renforcement des liens Ramsar avec la jeunesse*, y compris les progrès réalisés par le Groupe mandaté par la Résolution. L'engagement de la jeunesse est au cœur des missions et engagements de la Secrétaire générale. À la COP28 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en décembre 2023, le Secrétariat de la Convention sur les zones humides a coorganisé avec le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) un événement parallèle réunissant la Secrétaire générale, le Directeur général du SPREP, le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement des îles Samoa, l'Ambassadeur des îles Fidji en Indonésie, l'Ambassadeur du changement climatique pour l'Australie, ainsi que des représentants de la jeunesse afin de discuter de l'importance de la capacité d'action des jeunes dans la conservation des zones humides, notamment dans la

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/63e-reunion-du-comite-permanent-sc63-informations-pour-les-participants>.

<sup>2</sup> Voir <https://www.ramsar.org/fr/meeting/63e-reunion-du-comite-permanent>.

région Pacifique. En outre, la Secrétaire générale a prononcé plusieurs discours liminaires à l'Institut IHE pour l'éducation relative à l'eau aux Pays-Bas ainsi qu'à l'Université des Sciences de l'environnement de Jawaharlal Nehru (SES) en Inde, au cours desquels elle a souligné l'importance de l'engagement de la jeunesse dans les zones humides dans le cadre du Programme à l'horizon 2030. Elle a également interagi avec les jeunes en marge de la sixième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-6) à Nairobi, Kenya, ainsi qu'à Harare, Zimbabwe, pendant sa visite.

10. Dans sa Décision SC58-18, le Comité permanent a convenu de reconnaître en intersession l'approche de groupe pour confirmer l'état des soldes d'arriérés de contributions des Parties contractantes. Cette confirmation des soldes d'arriérés est nécessaire pour permettre à l'auditeur externe de vérifier les états financiers de la Convention sur les zones humides. Le Comité a reconnu en intersession les contributions dues par le biais d'une procédure d'approbation tacite qui a pris fin le 25 janvier 2024.
11. Au cours de cette période, le Secrétariat a mené deux Missions consultatives Ramsar (MCR) : une mission sur l'estuaire de la Sierra Leone, ainsi qu'une mission conjointe avec le Centre du patrimoine mondial (UNESCO) concernant le Paysage culturel de Fertő / Neusiedlersee, un site transfrontalier entre l'Autriche et la Hongrie classé au Patrimoine de l'UNESCO ainsi qu'au titre de la Convention de Ramsar. En outre, le Secrétariat a fourni un appui à cinq Parties contractantes en ce qui concerne les procédures de mise en œuvre d'une MCR.
12. Ces MCR ont permis aux pays de trouver des solutions à un certain nombre de menaces touchant au caractère écologique des Zones humides d'importance internationale (« Sites Ramsar »), dont l'urbanisation et certaines activités humaines comme les fermes éoliennes, le développement touristique et l'approvisionnement en eau. Au cours de cette période, le Secrétariat a également rédigé des rapports sur les MCR réalisées précédemment en Bolivie et au Bénin. Dans les prochains mois, le Secrétariat prévoit d'organiser des MCR en Guinée, au Nicaragua, au Mexique, au Lac Prespa en Albanie, en Grèce ainsi qu'en Macédoine du Nord.
13. En 2023, d'importants progrès ont été accomplis sur les tâches décrites dans le Plan de travail du GEST. Parmi les réalisations notables du GEST figure le document d'information « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : Changer l'échelle de la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides dans les SPANB »,<sup>3</sup> préparé dans le cadre de la Tâche 5.2 du Plan. Le GEST a par ailleurs réalisé l'ensemble des tâches énoncées dans son cahier des charges, consultables depuis l'espace de travail du GEST, ainsi que tous les documents d'orientation en lien avec les tâches qui lui ont été confiées pendant cette période.
14. Le Secrétariat a organisé un atelier de planification du 27 au 28 novembre 2023 ayant donné lieu à un examen rigoureux des progrès accomplis par le Secrétariat au regard des activités prévues pour 2023. Cet examen a servi de base à l'établissement des activités prévues pour 2024, conformément aux objectifs fixés dans le Plan pour la période triennale 2023-2025. L'atelier a également été l'occasion de regrouper des activités, d'éliminer les doublons et de réviser les indicateurs. Le Plan annuel du Secrétariat pour 2024 est soumis pour examen à la 63<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent dans le document SC63 Doc.14, et inclut les nouvelles tâches telles qu'énoncées dans les décisions émanant de la 62<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.
15. Le développement de techniques et de pratiques organisationnelles visant à accroître l'efficacité des travaux du Secrétariat se poursuit. La base de données consacrée à la gestion des

---

<sup>3</sup> Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal-changer-lechelle-de-la-conservation>.

relations avec nos partenaires (Constituent Relationship Management, CRM) a été mise à jour et complétée pour en faire un outil central et efficace en matière de gestion des publipostages, d'inscription aux réunions, de présentation de rapports et de gestion des contacts. Le site web de la Convention a été mis en ligne au cours de l'été 2023 après avoir fait l'objet d'une refonte afin de faciliter son utilisation et sa gestion par les Parties contractantes et le Secrétariat respectivement. Cette approche simplifiée visant à fournir un appui aux Parties se présente sous la forme de plusieurs outils, dont la CRM, des plateformes de visioconférence (Zoom, Teams) et des espaces de partage en ligne des documents (SharePoint, Adobe). Les outils et l'approche proposés pour renforcer la collaboration intersession entre les Parties contractantes, seront présentés à la 63<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent dans le document SC63 Doc.13.2.

16. La stabilité financière du Secrétariat a été maintenue en 2023 grâce à une gestion et une supervision financière efficaces alignées sur des pratiques financières validées et approuvées par les nouveaux auditeurs externes. Au cours de l'année précédente, la mise en œuvre des activités budgétées a augmenté, entraînant une hausse du pourcentage relatif à la mise en œuvre du budget administratif, comparé à 2022. Fin 2023, le budget administratif affichait un solde en baisse en raison d'une augmentation des provisions (pour le personnel et les contributions non acquittées).
17. Au 29 février 2024, le Secrétariat comptait 22 employés, dont 11 hommes, et 11 femmes, soit un équilibre parfait entre hommes et femmes. Le Secrétariat est également parvenu à une parité hommes-femmes dans plusieurs types de poste. L'équilibre entre les genres a été atteint aux postes de direction (M1 et au-dessus) avec un ratio hommes-femmes de 57 % contre 43 % (4 hommes et 3 femmes) ainsi qu'aux postes d'appui et d'encadrement (Junior à P2) avec un ratio hommes-femmes de 47 % contre 53 % (7 hommes et 8 femmes). Il reste quatre postes non pourvus à ce jour :
  - Deux administrateurs auxiliaires – appui technique : l'administratrice pour la région Amériques prendra son poste à partir du 4 mars 2024 tandis que le recrutement d'un·e administrateur·rice pour la région Asie-Océanie est bientôt terminé.
  - Un conseiller principal pour la région Amériques : le recrutement est en cours jusqu'à fin avril.
  - Un chargé de l'appui financier aux zones humides : il s'agit d'un nouveau poste financé par la République de Corée. Le recrutement est en cours et doit prendre fin courant avril.
18. Le Secrétariat continue de fournir aux Initiatives régionales Ramsar (IRR) des connaissances ainsi qu'un appui au réseau. Afin de mobiliser les ressources nécessaires à leur fonctionnement, le Secrétariat a par exemple mis en contact l'Office français de la biodiversité (OFB), NigerWet et l'Initiative régionale Ramsar pour l'Afrique du Sud (SARRI). À la suite de ces échanges, l'OFB s'est engagée à fournir un appui technique et financier afin de finaliser la création de la structure organisationnelle, le cahier des charges et le plan stratégique des activités de la SARRI. Le Secrétariat prévoit de continuer à collaborer avec les coordinateurs des IRR afin d'identifier les domaines qui nécessitent une coopération et un appui renforcés.

### **Accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle central des zones humides dans les processus mondiaux**

19. Pour faire face aux trois grandes crises planétaires que représentent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, il est essentiel d'accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle central des zones humides dans les processus mondiaux. Il importe que la

question de la protection, de la conservation et de la restauration des zones humides soit davantage mise en avant pour insister sur l'urgence d'agir.

20. Le site web remanié de la Convention a été mis en ligne en juillet 2023. Il a été développé à l'aide des dernières technologies pour améliorer sa facilité d'utilisation, sa rapidité et sa sécurité. Son contenu et sa structure restent semblables à ceux du site web précédent, mais une agence spécialisée a aidé à créer un nouveau 'look', à rendre le site plus moderne, plus convivial et à l'optimiser pour permettre l'utilisation de différents dispositifs tels que des tablettes et des téléphones. La technologie sélectionnée permettra au Secrétariat de mieux gérer les contenus du site afin d'optimiser, mettre à jour et maintenir le site pendant de nombreuses années. En outre, cette approche simplifiée pour la création de contenu permet au Secrétariat de créer de nouvelles pages adaptées à différents types de contenus tout en gardant le même style et les mêmes fonctionnalités sur tout le site. À cet égard, le Secrétariat a reçu des commentaires positifs de la part des Parties contractantes.
21. La Convention est présente et active sur plusieurs réseaux sociaux, dont l'engagement n'a cessé de croître au cours de la période du rapport. À la fin de cette période, le compte X de la Convention affichait quelque 33 950 abonnés, le compte Instagram environ 10 822 abonnés et la page Facebook près de 156 000 mentions « J'aime ». Le compte LinkedIn officiel affichait 10 388 abonnés et la chaîne YouTube environ 4 250 abonnés. Particulièrement active sur X et LinkedIn, la Secrétaire générale compte 11 807 abonnés avec lesquels elle partage des informations sur les réunions auxquelles elle participe ainsi que sur son point de vue quant à la place des zones humides dans les priorités à l'échelle mondiale.
22. Célébrée le 2 février, la Journée mondiale des zones humides reste l'événement phare de la Convention en matière de communication et de sensibilisation. Le thème de 2024, « Zones humides et bien-être humain » souligne que tous les aspects du bien-être humain sont liés à la santé des zones humides de la planète. Le Secrétariat – avec l'appui financier de Danone – a élaboré une série de supports de promotion et de communication pour la campagne mondiale de sensibilisation, qui peuvent être téléchargés depuis un site web consacré.
23. À l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, plus de 1 400 manifestations ont été organisées dans plus de 70 pays, en présence d'un public varié composé d'enfants, de communautés locales, de jeunes ou d'acteurs sur le plan politique. La Secrétaire générale a participé aux célébrations qui ont eu lieu à Indore, en Inde.
24. Le Secrétariat profite des occasions offertes par les différentes Journées internationales pour attirer l'attention sur l'importance des zones humides pour la planète et les populations. Lors de la Journée mondiale de l'eau (22 mars), de la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai), de la Journée mondiale des océans (8 juin), de la Journée internationale de la jeunesse (12 août) et de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes (13 octobre), le Secrétariat a diffusé des déclarations vidéo et écrites de la part de la Secrétaire générale, créé un contenu spécifiquement consacré à la Journée pour les réseaux sociaux et participé à différentes manifestations.
25. La Secrétaire générale a été très active sur la scène internationale, prenant notamment part à des échanges avec des organisations influentes comme l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Banque européenne d'investissement (BEI), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et le Groupe de la gestion de l'environnement (EMG). Elle a également participé à d'importantes réunions avec des représentants de Missions permanentes.

26. Par ailleurs, la Secrétaire générale a adopté une démarche proactive auprès des médias internationaux, multipliant les occasions de communiquer sur les zones humides. Pendant la période du rapport, elle a été interviewée par les chaînes de télévision de la BBC et de CGTN.
27. Le prix de l'initiative Pitch for the Grant 2023 a été décerné à Shoebill Environmental Consultancy qui a reçu 10 000 € de la part de Danone en septembre 2023 pour restaurer la zone humide de Venter Valley en Zambie. Le Secrétariat a reçu plus de 260 propositions de projet présentant des idées pour conserver les zones humides et améliorer les moyens de subsistance. Lancée en 2022 dans le cadre du partenariat renouvelé avec Danone, l'initiative Pitch for the Grant vise à soutenir les idées proposées par des personnes, des organisations de la société civile et des entreprises sociales pour la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides. En plus de faire valoir la grande variété d'actions qui peuvent être consacrées aux zones humides, cette initiative en partenariat avec Danone met en exergue la nécessité d'une hausse des fonds d'amorçage pour les zones humides.
28. Le Comité consultatif indépendant (CCI) d'accréditation du Label Ville des Zones Humides a prolongé de trois mois le délai de candidature pour l'obtention du Label dont la date limite est passée du 30 novembre 2023 au 29 février 2024. En collaboration avec le Centre pour la biodiversité des villes (ICLEI), la Convention a en outre créé des affiches et des infographies sur la Journée mondiale des villes qui donnent un aperçu des avantages non négligeables des zones humides urbaines et illustrent les actions que les villes peuvent mener pour optimiser ces avantages. Cette collaboration vise à mieux comprendre l'interconnexion entre les zones urbaines et les zones humides afin de favoriser le développement durable des villes.
29. Le Secrétariat participe activement aux réunions en ligne de la « Flottille de la communication » organisées par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Montréal et qui visent à coordonner les activités de communication et créer des synergies entre plusieurs conventions et organisations traitant de la biodiversité.
30. Créer des contenus riches, actuels et adaptés qui permettront à nos partenaires et aux parties prenantes de diffuser nos contenus et nos messages est l'un des éléments clés de la Stratégie de communication de la Convention. Le Secrétariat s'emploiera à créer des contenus convaincants en utilisant dès que possible des techniques de mise en récit qui mettent par exemple en valeur les « défenseurs des zones humides », de façon à partager des récits éclairants qui donneront envie d'agir en faveur des zones humides. Pour illustrer ces messages, nous poursuivrons notre quête de contenus au niveau local et régional. Dans la continuité de cet engagement, le Secrétariat a par ailleurs lancé l'initiative « Les femmes dans le contexte des zones humides » visant à faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, des femmes autochtones et des jeunes filles en transcrivant leurs récits pour sensibiliser le public et influencer sur la mise en place de mesures pertinentes.

### **Collaborer pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et d'autres objectifs mondiaux, et renforcer le multilatéralisme**

31. Les Parties contractantes ont indiqué qu'elles souhaitent que le Secrétariat, au nom de la Convention, joue un rôle actif au niveau de l'élaboration des politiques mondiales. À cet effet, le Secrétariat continue de placer en tête de ses priorités ses activités de soutien à la coopération internationale ainsi qu'à la mise en valeur des zones humides et de la Convention dans le cadre du Programme d'action mondial. Le Programme de développement durable à l'horizon 2023, assorti des Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le changement

climatique et le Cadre mondial pour la biodiversité stimulent les efforts de planification et de financement déployés à l'échelle nationale et internationale. L'attention accrue portée à ces thématiques permettra aux zones humides et aux travaux des Parties contractantes à la Convention de contribuer à ces cadres d'action.

32. La Secrétaire générale a participé à la 29<sup>e</sup> réunion des hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies où elle a défendu l'importance des zones humides et de leur utilisation durable dans la lutte contre diverses problématiques environnementales.
33. En octobre 2023, la Secrétaire générale a participé à la troisième réunion du Comité de négociation intergouvernemental (INC-3) sur la pollution plastique. En marge de cette réunion, elle a rencontré les ministres de plusieurs de nos Parties contractantes ainsi que des Directeur·rices d'organisations comme Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUÉ. Les discussions portaient sur le renforcement de l'engagement de la Convention, compte tenu du rôle considérable des plastiques, principaux polluants des zones humides qui nuisent aux espèces et aux populations qui dépendent de ces écosystèmes.
34. Le Secrétariat continue de consolider ses liens avec les Missions permanentes auprès de l'ONU et de ses institutions sises à Genève au moyen de séances d'information, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève. La Secrétaire générale et les Conseillers régionaux tiennent également des réunions bilatérales régulières avec les Missions permanentes.
35. La Convention fait partie des partenaires mondiaux de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Les activités du Secrétariat portent en grande partie sur le climat, l'eau et la biodiversité. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies, la Convention apporte également sa contribution aux Groupes de travail sur les meilleures pratiques et sur le suivi. Le Secrétariat continue de collaborer activement avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en concentrant ses efforts sur la coopération et les synergies avec les conventions relatives à la biodiversité, conformément au paragraphe 32 de la Résolution XII.3 (Rev. COP13), *Renforcer la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres institutions internationales*. Des axes de coopération plus spécifiques continuent d'être mis en place avec ces AME dans le cadre des protocoles d'accord en vigueur, notamment avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et la Convention du patrimoine mondial, ainsi qu'avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).
36. Le Secrétariat contribue à la réalisation des objectifs du Programme d'action pour le climat à travers sa participation et son engagement au sein de la CCNUCC, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de la CNULCD. À cet effet, la Secrétaire générale s'est rendue à la COP28 de la CCNUCC et a participé au Segment de haut niveau réunissant les chefs d'États et de gouvernement. À titre de renfort pour nos partenaires de l'UNDRR et de l'OMM, elle a également animé une réunion de l'initiative « Alertes précoces pour tous » en présence de Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies. Sous la direction de ce dernier, l'initiative a démarré avec un objectif ambitieux : mettre en place des systèmes d'alerte précoce pour tous les pays d'ici à 2027. Pendant la COP28, elle a également eu le privilège d'échanger avec plusieurs Parties contractantes comme l'Azerbaïdjan, pays hôte de la prochaine conférence sur le climat (COP29). En ce qui concerne la biodiversité, le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le Groupe de liaison des Conventions relatives

à la biodiversité et a participé activement à la COP15 de la Convention sur la diversité biologique.

### **Mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la Convention**

37. Disposer de ressources financières suffisantes et prévisibles est essentiel à une mise en œuvre efficace de la Convention. Le Secrétariat a pris des mesures pour encourager le paiement en temps voulu des contributions des Parties contractantes au budget administratif et pour collecter des fonds permettant de financer les priorités en lien avec les fonds non administratifs, recensées à l'Annexe 4 de la Résolution XIV, *Questions financières et budgétaires*.
38. Le Plan de travail pour la mobilisation des ressources,<sup>4</sup> approuvé à la SC62 en septembre 2023, définit la stratégie et les mesures du Secrétariat pour financer les priorités non administratives durant la période triennale 2023-2025. En outre, l'annexe 2 du plan de travail propose des activités visant à faciliter la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes. Le Secrétariat continue d'échanger de façon proactive avec des donateurs potentiels, en cherchant notamment des collaborations et partenariats pertinents alignés sur les objectifs de financement et de mobilisation des ressources pour la période triennale.
39. En 2023, le montant total des contributions volontaires perçues s'est élevé à 1 672 000 CHF afin de soutenir les priorités de financement non administratives pour la période triennale. Le Secrétariat tient à remercier le gouvernement de Finlande, le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Groupe Danone pour leur soutien à la réalisation des objectifs tels qu'énoncés dans le Plan de travail du GEST.
40. Au cours de la période du rapport, outre les contributions aux priorités non administratives, le Secrétariat a également reçu des financements pour la mise en œuvre de certaines Résolutions spécifiques de la Convention. À titre d'exemple, le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont versé des financements pour faciliter l'évaluation des Sites Ramsar d'Ukraine conformément à la Résolution XIV.20. Le gouvernement de Suisse a alloué un financement supplémentaire à travers la Swiss Grant for Africa afin d'aider les Parties contractantes de la région à actualiser leurs Fiches descriptives Ramsar (FDR), tandis que le Canada s'est engagé à soutenir les initiatives du Secrétariat pour améliorer l'intégration des questions de genre dans la mise en œuvre de la Convention.
41. Le Secrétariat et le Gouvernement de la République de Corée ont signé un accord de financement en novembre 2023. Au cours des cinq prochaines années, le Ministère de l'environnement contribuera à l'engagement du Secrétariat auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC) en soutenant les travaux du chargé de l'appui financier aux zones humides dont la tâche principale consiste à réunir des informations sur les flux financiers internationaux destinés à la conservation des zones humides, ainsi qu'à fournir aux Parties contractantes des recommandations sur la façon d'accéder aux financements disponibles.
42. De juillet à septembre 2023, le Secrétariat a mené une enquête pour évaluer les besoins en matière de capacités et de connaissances nécessaires au renforcement du financement et de la mobilisation des ressources pour les zones humides. L'enquête cherchait à identifier les publics

---

<sup>4</sup> See <https://www.ramsar.org/fr/document/sc62-doc18-plan-de-travail-2023-2025-pour-la-mobilisation-des-ressources>.

ciblés et à comprendre quels sont leurs besoins spécifiques en matière de mobilisation des ressources, afin d'éclairer et d'aider le Secrétariat à développer des ressources pertinentes. Les résultats de l'enquête montrent que près de 25 % des personnes interrogées sont peu, voire pas informées en ce qui concerne la mobilisation des ressources, tandis que seulement 5 % d'entre elles ont déclaré être très bien informées. De plus, les personnes interrogées ont signalé que l'élaboration de propositions de projet, l'étude d'options de financement innovantes pour les zones humides et la conception de stratégies de financement constituent des domaines d'action prioritaires pour le renforcement des capacités.

43. Le Secrétariat a signé un nouveau mémorandum d'accord avec la Nagao Natural Environment Foundation (Japon) qui permettra au Secrétariat d'offrir une aide à la mise en œuvre de la Convention aux Parties contractantes d'Asie et d'Océanie jusqu'en 2025, par l'intermédiaire du Nagao Wetland Fund (NWF). Grâce au à ce Fonds, le Secrétariat contribue à la concrétisation de plusieurs projets à petite échelle dans les régions en développement d'Asie et d'Océanie pour la gestion durable et la conservation des Sites Ramsar depuis 2016. Le Fonds a particulièrement contribué à la réalisation des objectifs de la Convention dans les zones reculées des îles du Pacifique, de l'Himalaya et des déserts d'Asie centrale.
44. Depuis 1997 le Secrétariat, le Département d'État des États-Unis d'Amérique et le United States Fish and Wildlife Service, gèrent une initiative sous le nom de Fonds Wetlands for the Future (WFF), au profit d'institutions et de particuliers d'Amérique latine et des Caraïbes, lesquels bénéficient d'activités de renforcement des capacités et de formation à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides. Cette initiative encourage la mise en œuvre du principe d'utilisation rationnelle des zones humides et du Plan stratégique de la Convention, en renforçant la capacité des pays à gérer les ressources de leurs zones humides, à promouvoir les activités de formation sur les zones humides en cours ou prévues dans la région ou à compléter les initiatives de formation et d'éducation existantes en proposant un enseignement en lien avec les zones humides.
45. En conclusion, le Secrétariat reste déterminé à prolonger en 2024 l'élan suscité par la COP14. Il poursuit sa mission pour garantir l'excellence opérationnelle dans le soutien aux Parties contractantes, accroître la visibilité de la Convention dans les processus mondiaux, collaborer pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD), et mobiliser des ressources. Le Secrétariat continuera à encourager les partenariats, à dialoguer avec les Parties contractantes et les parties prenantes ainsi qu'à défendre la conservation des zones humides sur la scène internationale. En tirant parti de ses accomplissements et des initiatives lancées, le Secrétariat ambitionne de rehausser la question de la conservation des zones humides afin de veiller à leur utilisation durable et contribuer de façon significative aux objectifs d'action mondiale pour l'environnement.